

COMMUNIQUE DE PRESSE / 26 AVRIL 2007

## **Oxfam International et l'organisation TWN Afrique interpellent l'Union européenne afin qu'elle garantisse un bon accès au marché européen en l'absence des APE.**

**La Commission européenne a menacé certains des pays les plus pauvres du monde** de supprimer l'accès préférentiel au marché européen, dont ils bénéficient avec le système de préférences généralisées (SPG), s'ils refusent de signer les nouveaux accords de libre échange, dits Accords de partenariat économique, avant la fin de l'année 2007 (date à laquelle le système de préférences généralisées prendra fin).

Cependant, selon le nouveau rapport « Une question de volonté politique », publié hier par Oxfam International et Third World Network Afrique, **d'autres options que celle suggérée par la Commission Européenne existent**. Dans le cas où les pays ACP ne seraient pas prêts à signer avant la fin de l'année, l'Union Européenne pourrait néanmoins continuer à leur accorder un large accès préférentiel à son marché, grâce au Système de Préférences généralisées amélioré (dénommé « SPG+ »<sup>1</sup>), tout en restant conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Selon Tetteh Hormeku du Third World Network Afrique : « **L'Union Européenne a augmenté la pression et mis les pays pauvres face à un choix impossible** : signer des accords de libre- échange, aux conséquences dramatiques pour une grande partie de la population, ou accepter de perdre une part de leur accès préférentiel, ce qui conduirait à une brusque perte de revenus et à une instabilité économique.

« Notre recherche met en évidence une troisième voie : **en améliorant le SPG+, l'Europe pourrait continuer à garantir aux pays ACP un accès équivalent à son marché**, même si les négociations ne sont pas finies à la fin de l'année. C'est juste une question de volonté politique. Ils s'y étaient engagés lors de l'Accord de Cotonou, signé en 2001. »

Le rapport commun d'Oxfam International et de Third World Network Afrique se concentre sur les régions d'Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Sud, ainsi que sur la Papouasie Nouvelle Guinée dans la région Pacifique. Il montre que, pour ces pays, **le SPG+ offrirait un accès au marché très similaire à celui garanti par l'Accord de Cotonou**, y compris pour les secteurs clés que sont l'horticulture, la pêche et les forêts. Par exemple, avec le SPG+, le Kenya aurait un accès au marché libre de droits pour 99,61 % de ses produits, comparé aux actuels 99,63 %. Selon l'étude, l'Ile Maurice, la Papouasie Nouvelle Guinée et le Ghana conserveraient le même accès. L'étude prévoit qu'il en serait de même dans d'autres pays ACP.

**Beaucoup de pays ACP ont exprimé leur inquiétude**, déplorant le manque de temps pour mener des études d'impacts, ou consulter les personnes affectées. Ils craignent que les propositions de l'UE, qui incluent une profonde libéralisation et de nouvelles règles pour les services et les investissements, aient un effet dévastateur sur les revenus et empêchent un futur développement industriel.

---

<sup>1</sup> Système de préférences généralisées soumis à conditions : il n'est appliqué qu'à des pays économiquement vulnérables et ayant ratifié 27 conventions internationales portant sur la gouvernance, le développement et le respect des droits humains.

Selon Caroline Dorémus-Mège, Responsable de plaidoyer à Oxfam France – Agir ici : « **l'UE triche en prétendant devoir soit conclure des accords de libre échange, soit ré-imposer certains droits de douane** qui détruiraient de nombreux emplois et entreprises. En vérité, elle pourrait garantir un accès équivalent au marché, une stabilité économique ainsi que du temps supplémentaire pour les négociations, afin que celles-ci aboutissent à des accords au service du développement et de la réduction de la pauvreté. Cela demanderait aux pays ACP de ratifier, ou de s'engager à ratifier, un certain nombre de conventions internationales afin d'être éligibles pour le SPG+. Si l'Union européenne veut sincèrement aider les pays pauvres, cela est une possibilité ».

Le rapport reconnaît un certain nombre de limites aux SPG+. Cependant **avec suffisamment de volonté politique de part et d'autre, ces difficultés pourraient être dépassées**. Il est notamment important d'améliorer les règles d'origine et d'étendre le champ d'application du système. De plus, ni le SPG+ ni les APE ne répondent aux enjeux en matière d'exportation de bananes, sucre, bœuf, veau et rhum, qui sont actuellement régis par les protocoles européens par produits. Le rapport demande à l'UE et aux pays ACP de séparer les questions relatives à ce protocole des négociations des APE. Il recommande la mise en place de mesures d'appui de long terme aux pays ACP, très dépendants des exportations de produits primaires vers l'Union européenne.

**CONTACTS PRESSE :**

Aldine FURIO ou Caroline DOREMUS-MEGE / 01 56 98 24 40 ou 06 86 92 93 30 / [afurio@oxfamfrance.org](mailto:afurio@oxfamfrance.org)